



OFFICE DE TOURISME
LA TESTE DE BUCH



Règlement des inscriptions – Soirée Blanche de Cazaux

Événement gratuit – sur inscription obligatoire

Afin de garantir la sécurité, le confort de tous et le respect du site naturel exceptionnel de la plage du Lac de Cazaux, l'accès à la Soirée Blanche est soumis aux conditions suivantes :

1. Inscriptions obligatoires

L'événement est **gratuit**, mais **l'inscription préalable est obligatoire** pour accéder à la soirée.

2. Nombre de billets limité par personne

Une même personne peut réserver **au maximum 6 billets**, pour elle-même et ses accompagnants. Toute tentative de réservation supérieure à cette limite entraînera la **suppression des billets concernés**.

3. Noms et prénoms réels requis

Chaque billet doit comporter les **noms et prénoms réels** des participants. Les fausses informations, doublons ou noms fantaisistes sont interdits et entraîneront la **suppression automatique des billets non conformes**.

4. Interdiction de revente ou de cession de billets

Les billets sont **nominatifs, gratuits et non cessibles**.

⚠ Conformément à l'article 313-6-2 du Code pénal, la **vente, cession ou revente habituelle et non autorisée de billets**, même à titre gratuit, est **interdite** et passible d'une **amende de 15 000 euros**, portée à **30 000 euros en cas de récidive**.

5. Respect du lieu et de l'esprit de l'événement

L'événement se tient dans un **environnement naturel protégé**. La jauge est volontairement limitée pour préserver ce cadre unique et permettre à chacun de profiter pleinement de la soirée. Nous comptons sur la **responsabilité et l'honnêteté de tous**.

⚠ **Tout non-respect de ce règlement entraînera la suppression de tous les billets de la commande concernée, sans préavis.**